

Objet: Transition à la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la gestion des récipients à boisson à l'Île-du-Prince-Édouard

Avis aux propriétaires de marque et producteurs de boissons,

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) amorce la transition de son programme visant la récupération et le recyclage des récipients à boisson vers un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP), dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er avril 2026. Vous pouvez consulter le règlement pertinent, intitulé [Environmental Protection Act Materials Stewardship and Recycling Regulations](#) (récemment révisé et applicable à l'ensemble des programmes de REP à l'Î.-P.-É.), sur le [site Web du gouvernement provincial](#). (À noter : la section 9 du document PDF disponible en ligne, qui débute à la page 48, précise la manière dont ce règlement s'appliquera aux récipients à boisson.)

Encorp Atlantique/Encorp Atlantic (« Encorp ») collabore étroitement avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique de l'Î.-P.-É., ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, afin de préparer cette transition. Après avoir dirigé avec succès la mise en place de la REP pour les récipients à boisson au Nouveau-Brunswick le 1er avril 2024, Encorp a été recommandée comme éco-organisme pour gérer le nouveau programme de REP à l'Î.-P.-É. Encorp dispose de l'expertise, des mécanismes de supervision et des systèmes déjà en place pour soutenir efficacement l'industrie des boissons dans cette transition.

Ce que cela signifie pour l'industrie

- **Ententes** : Les producteurs de boissons qui vendent leurs produits à l'Î.-P.-É. pourront désigner Encorp comme mandataire/éco-organisme pour le nouveau programme de REP. Les producteurs déjà familiers avec Encorp constateront que le processus d'inscription sera très semblable à celui qu'ils ont complété au Nouveau-Brunswick. Il s'agira de signer une entente officielle qui confie à Encorp la responsabilité de remplir certaines obligations de REP en leur nom.
- **Date de mise en œuvre** : La date officielle de lancement du nouveau programme de REP à l'Î.-P.-É. est le 1er avril 2026, donnant ainsi suffisamment de temps aux producteurs et détaillants pour se préparer.
- **Consignes et remboursements** : Le programme passera à un modèle de remboursement intégral des consignes sur les récipients à boisson le 1er avril 2026. Tout changement aux montants actuels des consignes perçues sur les récipients sera déterminé et communiqué par Encorp aux producteurs et détaillants au plus tard le 31 octobre 2025.
- **Frais de recyclage des récipients (FRR)** : Un modèle de FRR pour couvrir les coûts du programme sera élaboré. Les taux de FRR pour l'Î.-P.-É. seront annoncés par Encorp au plus tard le 31 octobre 2025. De plus amples renseignements seront communiqués cet automne aux producteurs et détaillants.

Encorp Atlantic / Encorp Atlantique
505, rue St. George Street, Unit / Unité D
Moncton, NB, Canada E1C 1Y4

☎ 506-389-7320 Toll-free / Sans frais : 1-877-389-7320
📠 506.389.7329

✉ info@encorpatl.ca

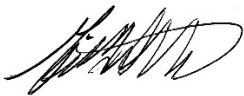
🌐 encorpatl.ca



Prochaines étapes

- Encorp soumettra un plan d'écologisation au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique de l'Î.-P.-É. d'ici la fin de septembre 2025. Une fois approuvé, ce plan sera disséminé et publié sur le site Web d'Encorp.
- Les producteurs recevront des instructions plus détaillées cet automne concernant les ententes et l'inscription auprès d'Encorp. La déclaration des ventes et le paiement des consignes et des FRR se feront de façon semblable au Nouveau-Brunswick, par le même portail sur le site Web d'Encorp. Les rapports/déclarations de ventes et les paiements à Encorp pour les récipients à boisson vendus à l'Î.-P.-É. commenceront le 1er avril 2026.
- Encorp lancera une campagne de communication avant avril 2026 afin de s'assurer que les producteurs, détaillants, lieux de récupération (connus comme « beverage container depots ») et consommateurs de l'Î.-P.-É. soient bien informés.
- Des webinaires auront lieu les 20 novembre 2025 et 26 février 2026, tous deux à 13 h (heure de l'Atlantique). Les invitations seront envoyées à l'avance.

Nous encourageons tous les membres de l'industrie des boissons à suivre attentivement les communications d'Encorp au cours des prochains mois. Une foire aux questions (FAQ) préliminaire est incluse à la fin de ce document pour votre attention. Pour toute autre question ou préoccupation immédiate, veuillez communiquer avec notre équipe au 1-877-389-7320 ou à l'adresse courriel epr-rep@encorpatl.ca.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Doucette".

Gilles Doucette

Président-directeur général, Encorp Atlantique

Encorp Atlantic / Encorp Atlantique
505, rue St. George Street, Unit / Unité D
Moncton, NB, Canada E1C 1Y4

☎ 506-389-7320 Toll-free / Sans frais : 1-877-389-7320
📠 506.389.7329

info@encorpatl.ca

🌐 encorpatl.ca



Foire aux questions (FAQ) – Transition vers la REP pour les récipients à boisson à l'Î.-P.-É.

Qu'est-ce qui change à l'Île-du-Prince-Édouard?

L'Î.-P.-É. amorce la transition de son programme visant la récupération et le recyclage des récipients à boisson vers un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP), dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er avril 2026. Avec ce nouveau modèle, les producteurs de boissons seront responsables du financement et de la gestion de la collecte et du recyclage de leurs récipients à boisson postconsommation.

Pourquoi Encorp est-elle impliquée?

Encorp a été créée en 2023 afin d'appuyer les producteurs de boissons dans la mise en œuvre de la REP au Nouveau-Brunswick. Encorp a dirigé avec succès la transition du Nouveau-Brunswick vers la REP pour les récipients à boisson le 1er avril 2024, et travaille maintenant avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique de l'Î.-P.-É. ainsi qu'avec d'autres parties prenantes afin de faire de même à l'Î.-P.-É.

Ai-je besoin d'une entente avec Encorp pour l'Î.-P.-É.?

Les producteurs de boissons pourront désigner Encorp comme mandataire/éco-organisme en signant une entente officielle qui confiera à Encorp la responsabilité de remplir certaines obligations de REP en leur nom. De plus amples détails seront fournis cet automne.

Quand le nouveau programme commencera-t-il?

Le nouveau programme sera lancé le 1er avril 2026, tel que confirmé dans la réglementation (récemment révisée) concernant les programmes de REP à l'Î.-P.-É. [Environmental Protection Act Materials Stewardship and Recycling Regulations](#).

À quoi ressembleront les frais du programme?

Le programme passera à une structure de remboursement intégral des consignes sur les récipients à boisson, comme prévu dans la réglementation [Environmental Protection Act Materials Stewardship and Recycling Regulations](#). Des frais de recyclage des récipients (FRR) seront introduits par type de matériau et facturés par Encorp aux producteurs pour couvrir les coûts associés à la collecte, le transport et le recyclage de leurs récipients. Encorp confirmera les nouveaux montants/taux quant aux consignes et aux FRR qui entreront en vigueur pour l'Î.-P.-É. le 1er avril 2026, au plus tard le 31 octobre 2025.

Quelles sont les prochaines étapes?

- Encorp soumettra un plan d'écologisation au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique de l'Î.-P.-É. en septembre 2025.
- Des webinaires auront lieu les 20 novembre 2025 et 26 février 2026, tous deux à 13 h (heure de l'Atlantique). Les invitations seront envoyées à l'avance.
- Les producteurs recevront de la part d'Encorp les instructions concernant l'inscription et la signature d'ententes cet automne.
- Une campagne de communication sera lancée avant avril 2026 pour informer les producteurs, détaillants, lieux de récupération et consommateurs.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Encorp diffusera régulièrement des mises à jour tout au long de l'automne 2025 et au début de l'année 2026. Entre-temps, vous pouvez communiquer avec nous au **1-877-389-7320** ou par courriel à l'adresse epr-rep@encorpatl.ca.

Encorp Atlantic / Encorp Atlantique
505, rue St. George Street, Unit / Unité D
Moncton, NB, Canada E1C 1Y4

☎ 506-389-7320 Toll-free / Sans frais : 1-877-389-7320
📠 506.389.7329

info@encorpatl.ca

🌐 encorpatl.ca

